

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 90 (1954)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1954-1955

MARDI 20 AVRIL 1954

Examens d'admission : Mardi 20 et mercredi 21 avril, à 8 h.

Commencement des leçons : Jeudi 22 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **25 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3^e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Activité du C. C. — Double abonnement à l'Educateur. — Association vaudoise des maîtres primaires supérieurs. — Un concert B. B. O. à Lausanne. — Tribune libre : L'instituteur dans la commission scolaire. — Genève : C. I. A. I. : Anniversaire. — Soirée des marionnettes. — Groupe des jeunes - Groupe des maîtres ruraux. — Caisse maladie et invalidité. — U. A. E. E. : Convocation. — Assemblée administrative annuelle. — Communiqué. — Neuchâtel : Assemblée des délégués. — Compte rendu financier. — Attention! — Exposition de travaux d'enfants. — Jura bernois : Assemblée du comité général S. P. J.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Le sens du normal chez l'enfant. — Clichés croquis géographiques. — Un poète biennois à Radio-Lausanne : Serge Jeanprêtre. — Bibliographie. — Marcelle Pellaux-Cousin : Perce-neige ! — Fiches.

Partie corporative

VAUD

ACTIVITÉ DU C. C.

Les questions sociales continuent à préoccuper le Comité S. P. V. Il est intervenu notamment dans plusieurs cas de traitements, de retraites, de maladies. Nous sommes en pensée avec nos collègues atteints dans leur santé. Qu'ils sachent bien que notre société n'est pas qu'un organe administratif mais que sa sollicitude s'étend à chacun de ses membres en particulier.

Un « groupe de travail » formé de collègues dévoués a été désigné par le C. C. Il s'occupera des questions d'enseignement. Nous en reparlerons.

Le C. C. s'est penché sur la question de la « **Réforme de l'enseignement secondaire** ». C'est le droit et le devoir d'une association telle que la nôtre, d'autant plus que chacun s'en préoccupe et que les maîtresses et les maîtres primaires forment les futurs élèves secondaires. Nous **devons**, dans l'intérêt bien compris de l'enseignement secondaire et surtout des élèves, faire connaître notre point de vue mais aussi essayer de comprendre celui des auteurs du projet.

La S. P. V. accorde un prix à plusieurs élèves méritants de l'**Ecole Normale** lors de la remise des brevets. Il a été décidé de consacrer une somme de 200 fr. à cette récompense.

Le C. C. a décidé d'appuyer les revendications des **maîtresses de travaux à l'aiguille** dont la situation n'est pas en rapport avec les responsabilités qu'elles encourent et le nombre d'heures d'enseignement qu'elles donnent (30 heures et plus).

Une nouvelle enquête va être faite au sujet des **indemnités de résidence** versées (ou non) dans les villes et grandes localités vaudoises. Quelques communes compréhensives ont adapté dernièrement ces allocations. D'autres n'ont encore rien accordé. Le moment est venu de faire le point.

E. B.

DOUBLE ABONNEMENT A L'« EDUCATEUR »

Il y a dans notre canton quelques dizaines de couples dont les deux conjoints enseignent dans une école publique primaire (cela est — ceci dit en passant — tout à l'avantage de l'Etat et des communes, puisque l'épouse ne touche ni allocation, ni indemnité de résidence). Rappelons à ces collègues qu'ils peuvent **abandonner un de leurs deux abonnements à l'Educateur** en faveur de nos honoraires qui se sentiront moins seuls, leur retraite prise, si notre journal continue à leur parvenir. Plusieurs couples de collègues agissent ainsi et nous les en remercions sincèrement. Cet appel ne concerne donc que ceux qui ignoraient cette possibilité et qui peuvent, sans dommage, se passer d'un exemplaire de l'« Educateur ». Merci d'avance.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES PRIMAIRES SUPÉRIEURS

Cette société a tenu séance à Lausanne le samedi 13 mars, sous la présidence de **Ed. Givel**, Villarzel.

Une cinquantaine de maîtres étaient présents, de même que trois inspecteurs et un directeur d'école. M. A. Martin, chef de service de l'enseignement primaire s'était fait excuser.

Le président adresse de vives félicitations à M. **Fernand Beauverd**, ancien maître prim. sup. à Prilly, élu syndic de cette localité, ainsi qu'à M. **James Rochat**, également maître prim. sup., nommé directeur du Collège de Rolle. (Le « bulletinier » et la S. P. V. sont heureux de cet hommage rendu à deux de ses membres.)

Une commission a étudié durant trois séances le **projet de réforme de l'enseignement secondaire**. **J. Savary** (Pully) présente à l'assemblée une étude très fouillée de cette question quant aux répercussions que risquerait d'avoir la nouvelle loi sur l'existence des classes prim. sup. urbaines.

La discussion qui suit cet exposé ne permet pas d'épuiser la question. Elle sera reprise dans une séance ultérieure. E. B.

UN CONCERT B.B.O. A LAUSANNE

Il aura lieu le samedi 27 mars, à 17 h. 15, dans la grande salle du Conservatoire, sous la direction de notre collègue Jules Bernard, d'Allaman.

Ce sera la première audition du Bébé-Orchestre de Lausanne, groupant des artistes de 5 à 7 ans. L'attrait de ce concert sera encore dans la présentation de l'orchestre d'enfants « Les Grillons », suite logique du B.B.O. Dans cette nouvelle formation, les signes à nous mystérieux font place à la musique avec notes. M. Bernard démontrera comment se fait ce passage qui promet un bel essor aux B.B.O. déjà répandus dans le pays.

Sous la direction de M. Roger Girard, le Chœur d'enfants du Conservatoire s'associera à cette manifestation juvénile toute à l'honneur du corps enseignant.

Le même jour, à 14 h., salle du Restaurant de la Couronne, au Petit-Chêne, réunion des collègues s'intéressant au Bébé-Orchestre. Leur animateur y donnera tous renseignements basés sur trois ans d'expériences de la méthode Starck qui vise à une éducation musicale par la musique.

B. J.

TRIBUNE LIBRE

L'INSTITUTEUR DANS LA COMMISSION SCOLAIRE

La **Loi sur l'instruction publique primaire** qui nous régit encore prévoit que « un membre du corps enseignant **peut** faire partie de la Commission scolaire »... Quelques communes vaudoises ont appliqué cette disposition et nous les en félicitons ; elles restent malheureusement trop peu nombreuses.

Une nouvelle loi primaire est en préparation. Une Commission extraparlamentaire étudie actuellement le projet du Conseil d'Etat. C'est donc l'occasion de faire inscrire dans ce nouvel acte législatif une disposition plus précise et plus conforme à l'évolution des idées en matière de collaboration. On pourrait écrire : « Un membre du corps enseignant **fait obligatoirement** partie de la Commission scolaire »... Un peu partout, dans les entreprises bien organisées, on tend à intéresser de plus en plus les employés et les ouvriers à l'organisation, à la gestion et aux problèmes qui se posent à la direction. Seule cette confiance faite aux subordonnés, cette « transparence » créera la collaboration fructueuse et évitera des malentendus. Sur le plan cantonal, cette collaboration existe (associations du personnel reconnues, Commission paritaire, etc.). Nous espérons que la commission extra-parlementaire saisira l'occasion de l'instaurer sur le plan communal.

E. B.

GENÈVE

C. I. A. - ANNIVERSAIRE

Avec le 31 décembre 1953, la C. I. A. a terminé sa 25e année d'activité. Cet anniversaire a certainement passé inaperçu de la plupart de nos membres. Il faut reconnaître d'ailleurs que la création de la C. I. A. née de la fusion des diverses caisses de l'enseignement et de l'administration ne suscita en son temps qu'un enthousiasme fort mitigé, et, dans l'enseignement primaire en tout cas nous avons l'impression très nette d'avoir la main forcée lors du vote d'adhésion.

Au cours de son quart de siècle d'existence, la C. I. A. eut une vie plutôt mouvementée. Partie sur des bases techniques beaucoup trop optimistes, elle voyait le déficit technique prendre des proportions inquiétantes. Il fallut procéder à des assainissements sévères qui exigèrent de tous, y compris l'Etat, de lourds sacrifices. Mais ceux-ci ne furent pas vains puisqu'aujourd'hui notre caisse de retraite est dans une excellente situation et que ses bases sont parfaitement saines. D'ailleurs, quels que soient les reproches réels ou imaginaires, que l'on puisse adresser à la C. I. A., ils paraissent bien minces en regard de l'énorme tâche positive qu'elle a accomplie en assurant le paiement des retraites pendant ces 25 ans et en accumulant les réserves nécessaires aux retraites futures.

Si donc cet anniversaire ne comprend ni cérémonie solennelle, ni fêtes somptueuses, le comité entend cependant rendre hommage, aujourd'hui même, au cours d'une réunion tout intime, à trois de ses membres auxquels la C. I. A. doit une reconnaissance particulière : M. le conseiller d'Etat Perréard qui fut le délégué de l'Etat au Comité de 1929 à 1936, avant d'en assumer la présidence depuis cette dernière date. L'assainissement de notre caisse fut une des tâches que M. Perréard s'était assignée lors de son entrée au Conseil d'Etat, et ses efforts furent pour beaucoup dans l'heureux aboutissement de cette opération. M. Lachavanne, ancien directeur du Registre foncier fait aussi partie du Comité depuis 25 ans et il y a apporté un esprit subtil et une magnifique expérience de juriste versé surtout dans les questions immobilières. Enfin, notre collègue Edmond Martin, qui fut, avant 1929, un des dirigeants de notre ancienne Caisse de Prévoyance, qui fut, jusqu'en 1938, le teneur de livres du groupe C., et qui assumait depuis 1938, la lourde charge de comptable de la C. I. A. tout entière. Chacun connaît dans le corps enseignant primaire les qualités de cœur et d'intelligence de notre collègue Martin, le bon sens de ses propos, la finesse de son sourire, la qualité de sa douce ironie. Au début de cette année, il a abandonné ses fonctions de comptable ; en lui souhaitant un long repos, bien mérité, nous lui exprimons notre gratitude respectueuse.

G. W.

SOIRÉE DES MARIONNETTES DU 13 MARS

Spectacle de premier choix qu'applaudit samedi passé une salle comble et transportée d'admiration devant ces poupées animées d'un souffle de vie que beaucoup d'humains n'ont plus !

De la profondeur du conte arabe où **Mesquine, savetier de Mossoul**, symbolise la misère humaine qui, chassée du paradis et de l'enfer, doit demeurer sur terre pour permettre à l'homme de mériter le bonheur, on passa sans transition à l'humour dont Anouilh sut pétrir son **Humulus le Muet**, si éloquent par son accoutrement et les prétentions de son entourage, sans oublier le toutou qui lève la patte.

Puis ce furent les **Scènes de cirque**, où la virtuosité de Ping, Pong, Pang, équilibristes chinois ne le céda en rien à l'hilarante bouffonnerie déchaînée par Brutus, ce lion à la gueule épique qui sème la terreur parmi la gent musicienne.

En nous réservant une telle soirée, la **Compagnie des Marionnettes de Genève** nous a fait passer deux heures sous le charme, ce dont nous pouvons remercier de tout cœur les animatrices de ce théâtre merveilleux : Mlles Moynier et Choisy, ainsi que son habile metteur en scène Ruvina et son talentueux décorateur E. Poncy.

E. F.

GROUPE DES JEUNES — GROUPE DES MAÎTRES RURAUX

La dernière séance a donné lieu à une discussion passionnée sur les lignes directrices de notre travail de vocabulaire. Si elle a été la preuve de la vitalité de nos deux groupes, elle n'a en revanche pas avancé beaucoup le travail lui-même.

La prochaine séance comportera donc le même ordre du jour que la dernière fois : critique de l'univers et des sentiments et émotions ; mise en commun de nos textes sur les moyens de communication et de transport.

Elle aura lieu **vendredi 26 mars** au Café du XXe Siècle, place du Cirque, à 17 heures.

Nous rappelons à tous les « jeunes » et à tous les « ruraux », qu'ils seront toujours les bienvenus à nos réunions.

J. E.

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

Rapport du caissier pour l'exercice 1953
présenté à l'Assemblée générale du 26 mars 1954.

1) Compte d'exploitation

Recettes

Cotisations ordinaires	Fr. 6 623,—
Amendes statutaires	» 66,—
Subsides officiels	» 1 008,50
Parts des assurés	» 2 743,35
Ristournes diverses	» 145,80
Intérêts produits	» 1 130,56
Total	Fr. 11 717,21

Dépenses

Frais de médecins	Fr. 6 026,50
Frais de médicaments	» 2 830,75
Frais d'autres moyens curatifs	» 1 237,75
Frais d'hospitalisations	» 841,40
Indemnités : décès et secours	» 410,—
Administration	» 536,90
Primes assurance-tuberculose	» 646,95
Ristournes de pharmacie	» 145,20
Total	Fr. 12 675,45

Déficit d'exploitation Fr. 958,24

2) Compte de Profits et Pertes

<i>Entrées</i>		<i>Sorties</i>	
Report de 1952	Fr. 1 602,65	Dépenses de 1953	Fr. 12 675,45
Recettes de 1953	» 11 171,21	Placements	» 1 130,56
Prélèvement s/cap.	» 1 011,20	Report à nouveau	» 525,05
Total	Fr. 14 331,06	Total	Fr. 14 331,06

3) Bilan

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Chèques postaux	Fr. 525,05	Créanciers	Fr. 40,—
Arrérages dus	» 112.—	Réserves	» 1 000,—
Titres et dépôts	» 44 234,16	Report à nouveau	» 44 227,71
Subsides à recevoir	» 396,50		
Total	Fr. 45 267,71	Total	Fr. 45 267,71
Fortune nette à fin 1952		Fr. 45 255,10	
Fortune nette à fin 1953		Fr. 44 227,71	

Diminution pour l'exercice Fr. 1027,39

Certifié conforme aux écritures,

Genève, le 5 mars 1954.

Le caissier : Edmond Martin.

U.A.E.E. — CONVOCATION

Notre prochaine séance aura lieu **mercredi 31 mars, à 16 h. 45**, à la Taverne de la Madeleine.

Nous aurons le grand plaisir d'entendre **Mlle G. Duparc** nous parler du **jeu et du folklore enfantin**.

Mlle F. Schnyder, présidente, fera une brève communication.

Comme cette causerie présente un vif intérêt pour toutes les personnes en contact journalier avec de petits enfants, nos collègues suppléantes sont invitées à participer à notre séance.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE
DU 25 FEVRIER

Heureuse formule que de vouloir abréger, condenser, surtout lorsqu'il s'agit d'une séance administrative ! Est-ce pour rester dans la note que le vaste Hôtel du Rhône nous accueille dans une petite salle, espace minimum pour rassembler l'Amicale ? à condition que ses membres s'alignent sagement ; ce qui est fait d'ailleurs, et Mlle A. Hermatschweiler ouvre la séance qu'elle préside avec l'aimable autorité que nous lui connaissons, en saluant la présence des délégués genevois et romands et du département de l'Ain.

Les différents points de l'ordre du jour défilent avec une honnête rapidité. Mlle F. Schnyder retrace l'activité de l'Amicale au cours de cette année écoulée ; son rapport complet, circonstancié, est fort applaudi par des membres satisfaites d'appartenir à une association où tout semble aller pour le mieux. Je dis « semble », car une situation satisfaisante sous-entend beaucoup de travail, beaucoup de soucis pour celle qui la dirige et les applaudissements expriment aussi notre reconnaissance à notre dévouée présidente.

Lecture est donnée du rapport de la trésorière ; Mme Décorvet, vérificatrice, donne décharge à Mlle Leclerc et leurs rapports sont approu-

vés. Puis nous entendons nos collègues, déléguées de l'Amicale aux divers associations et groupements, rendre compte, elles aussi, de leur activité.

Après l'aimable message de Mlle Marset, déléguée bernoise, la séance est levée.

L'espace imparti à l'Amicale s'élargit, la paroi qui nous séparait de nos collègues primaires est supprimée. Ensemble nous pouvons bavarder, prendre le thé et en écoutant M. Chastaing, méditer sur le roman policier.

M. R.

COMMUNIQUÉ

La séance administrative du 25 février, pour laquelle toutes dispositions avaient été prises afin qu'elle se déroule parfaitement bien, a vu son ordonnance troublée par un contretemps survenu au dernier moment.

En effet, depuis un mois, les salles étaient retenues à l'Hôtel du Rhône, de façon à ce que l'U.I.G. et l'U.A.E.E. jouissent chacune d'une même surface avec une disposition de tables identique. La paroi médiane repoussée, cela ne devait plus faire d'une seule grande salle uniforme, pour le thé et la conférence.

Le mardi 23, je me suis rendue une fois encore à l'Hôtel du Rhône pour m'assurer que tout était bien au point — ce qui était le cas. Or, le jeudi matin, j'ai été avertie que l'Hôtel du Rhône ne pouvait plus mettre à notre disposition la place prévue, un exposant refusant d'évacuer le quart de la salle qu'il occupait. Il n'y avait qu'une solution ; celle qui fut adoptée : ne préparer les tables que pour l'association la plus nombreuse et nous caser, nous, en « rangs de théâtre » dans la plus petite salle.

J'ai été désolée de ce contretemps, qui a amené une certaine confusion au moment du thé et a peut-être mécontenté quelques-unes d'entre vous. Je crains également que la disposition adoptée n'ait nui à l'audition de la conférence de M. Chastaing, et je vous exprime mes regrets de ces circonstances défavorables, qui étaient imprévisibles. L'Hôtel du Rhône s'est vivement excusé et s'est efforcé de nous contenter malgré tout.

J'espère que vous aurez quand même pris du plaisir à cet après-midi et que, voyant le bon côté de la chose, vous aurez apprécié les petits groupes réunis autour des tasses de thé.

F. S.

NEUCHÂTEL

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

**Samedi 27 mars 1954, à 14 h. 30, au Grand auditoire des Terreaux,
à Neuchâtel**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapports de gestion : a) présidence ! b) caisse ; c) vérification des comptes.

3. Budget de 1954 et fixation des cotisations à la Caisse de la S.P.N. et à la Caisse d'entraide.
4. Nomination des vérificateurs de comptes et de leurs suppléants.
5. Divers.

N.B. Le C.C., les présidents de section et les suppléants des représentants au C.C. assistent d'office à cette assemblée. En plus, chaque section envoie ses délégués à raison d'un représentant par section ; les sections qui comptent plus de 50 membres ont droit à deux délégués.

Le Comité Central.

COMPTE RENDU FINANCIER POUR L'ANNÉE 1953

I. Caisse générale

a) Entrées

Cotisations centrales :

399 cot. à Fr. 28.—	11 172.—	
6 cot. à Fr. 14.—	84.—	11 256.—
Ristournes sur primes ass.		359.20
Intérêts : Titres	315.—	
Livrets ép.	72.55	387.55
Recettes diverses		95.80
Total		12 098.55

b) Sorties

Administration	1 764.—
Cotisations romandes : 418 × Fr. 13.50	5 643.—
Assemblées	1 340.—
Délégations et réceptions	234.90
Subventions	610.—
Frais généraux	719.55
Total	10 311.45
Entrées	12 098.55
Sorties	10 311.45
Boni de l'exercice	1 787.10

Bilan au 31 décembre 1953

Titres	11 000.—
Livrets d'épargne	8 992.30
Chèques postaux	1 495.60
Caisse	579.12
	22 067.02

II. Caisse d'entraide

a) Entrées

401 cotisations à Fr. 5.—	2 005.—
Intérêts : Titres	598.40
Livrets ép.	129.08
Total	2 732.48

b) Sorties

Indemnités de remplacement	4 797.—
Divers	74.85
Total	4 871.85
Sorties	4 871.85
Entrées	2 732.48
Déficit de l'exercice	2 139.37

Bilan au 31 décembre 1953

Titres	17 000.—
Livrets d'épargne	11 173.15
Cédules de prêts	2 450.—
Chèques postaux	400.—
Caisse	286.50
	31 309.65

III. Fortune de la S.P.N. au 31 décembre 1953

Caisse générale	22 067.02
Caisse d'entraide	31 309.65
	53 376.67

Sauf erreur ou omission,

Ernest Bille, caissier S.P.N.

ATTENTION !

Avez-vous tous remarqué que le No 10 des « Services publics » contenait un feuillet supplémentaire entièrement consacré au projet de loi sur le nouveau fonds de retraite ? La présentation et les commentaires sont suffisamment explicites pour nous dispenser de nous étendre encore sur cette question. Les collègues non abonnés au dit journal ont aussi reçu personnellement ces deux pages.

Nous nous faisons un devoir de remercier très vivement M. Deppen de l'initiative et de la peine qu'il a prises pour éclairer de façon si complète ceux qui n'étaient pas encore au courant de tous les éléments nouveaux du projet.

— Les 8 et 9 mars derniers, le Grand Conseil a été réuni en session extraordinaire mais il n'a pu épuiser un ordre du jour trop chargé. Il sera convoqué à nouveau le 22 mars. C'est alors seulement que sera

discutée la loi sur nos retraites. Le Parlement nous est favorable, nous en sommes à peu près certains. Cependant, il est plus que probable que le projet sera remis à l'examen d'une commission.

W. G.

CONGRES S.P.R. 1954 EXPOSITION DE TRAVAUX D'ENFANTS

Les dates du Congrès nous obligent à préparer nos travaux d'exposition dans une période défavorable (examens, vacances, changement de volée, etc.). Faisant fi de ces obstacles, quelques collègues nous ont annoncé leur collaboration. Nous les en remercions.

Mais, pour que cette exposition donne un aperçu des activités économiques de toutes les régions du canton, nous comptons sur la participation d'un plus grand nombre de classes.

Que tous ceux qui en ont la possibilité se mettent au travail dans la mesure de leurs moyens et assurent ainsi la réussite de cette manifestation. (Voir circulaire de décembre.)

Envoi des travaux jusqu'au 31 mai à l'adresse : **Exposition de travaux d'enfants, Collège de la Promenade, Neuchâtel.**

C. L.

JURA BERNOIS

A DELÉMONT, LE 13 MARS 1954 ASSEMBLÉE DU COMITÉ GÉNÉRAL DE LA S. P. J.

M. Ed. Guéniat, président, souhaite une cordiale bienvenue à tous les participants, en particulier à M. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, à M. Charles Jeanprêtre, de la section de Bienne ainsi qu'au représentant du C. C., M. L. Boillat.

1. **Procès-verbal.** Celui de la séance du 31 janvier 1953, à Delémont, est adopté sans observations.

2. **Rapport du président.** Le comité a procédé au remplacement de M. Reber, correspondant de l'« Educateur ». M. P. Terrier, à Montignez, reprend cette tâche souvent bien ingrate. M. Cerf remplacera Mlle Guéniat comme déléguée au Comité de l'« Ecolier Romand ».

Les quatre rapports sur « Les relations entre les autorités et le corps enseignant », dont deux sont particulièrement remarquables, ont été envoyés à la S. P. R. avec l'espoir qu'ils apporteront une heureuse contribution à l'élaboration du rapport général du prochain Congrès de Neuchâtel.

Mlle Cerf et M. Feignoux ont représenté la S. P. J. lors des assemblées des sections de Genève et de Neuchâtel.

La réimpression de 1500 exemplaires du rapport Guéniat-Cramatte a été un succès moral pour les auteurs et une excellente affaire financière pour notre caisse.

Le comité a travaillé dans l'esprit du Congrès de Delémont dans les tâches qu'il a entreprises : règlements, groupes d'études, places de stages, travaux manuels, installations de classes, séparation des études à l'E. N., etc.

3. **Comptes.** Ils sont présentés par M. Cramatte et accusent un solde actif de 1038 fr. 20.

4. **Budget.** Il présente une balance de 1500 fr. La cotisation de 2 fr. est maintenue.

5. **Fonds du Centenaire de l'E. N. de Delémont.** Il a atteint le cap des 10 000 fr. Selon les dispositions statutaires, la Direction pourra librement disposer des intérêts.

Fonds du Centenaire de l'E. N. de Porrentruy. Etat du fonds au 27 février 1954 : 8958 fr. 70.

Ces deux comptes ont été vérifiés par les représentants des sections des Franches-Montagnes et de Moutier et approuvés.

6. **Création d'un Fonds en faveur de l'Ecole normale ménagère.** M. Feignoux montre le but de ce fonds : constituer un capital suffisant pour aider les élèves pauvres aux études. Il sera fait appel aux corporations, aux communes, aux industriels et aux membres de la S. P. J. pour offrir à l'E. N. ménagère son « carnet de baptême ». Un appel paraîtra dans l'« Ecole bernoise » pour un versement volontaire demandé à tous nos membres.

7. **Activité du centre d'information pédagogique.** 8864 clichés de géographie et d'histoire ont été liquidés ; il en reste environ 18 500.

Les tableaux « Ringier » offerts par l'intermédiaire de notre comité ont eu fort peu de succès.

En 1954, les envois de clichés continueront. Une série de 200 boîtes à fiches sera prochainement mise en travail.

Des boîtes à clichés et fort probablement des cages à insectes seront mises à disposition dans le courant de l'année.

8. **Liste des moyens d'enseignement et des installations de classes.**

Cette thèse du Congrès 1952 vient de recevoir une application pratique. Une commission (MM. Joset, inspecteur, Perrot, Cramatte) est en travail et procède à l'élaboration d'une **liste générale** pour les activités de l'école primaire et une **école particulière** pour les activités annexes, avec des **moyens obligatoires** et des **moyens recommandés**. Pas de changements dans les manuels, mais acquisition de moyens : mobilier, appareils de projections, appareils simples pour les expériences de physique ou de chimie. Des dispositions précises seront demandées pour les installations de classes.

9. **Proposition de modification des statuts (à l'art. 20).**

sous lettres d) Constitution de groupes de travail.

e) Gérance du Centre d'information.

g) Patronage d'expositions pédagogiques.

f) Edition et construction de moyens d'enseignement.

Proposition adoptée.

10. **Constitution de groupes de travail** (1 responsable, 3 membres).

a) groupe des croquis de géographie et d'histoire (MM. Baillif et Guélat) ;

b) groupe des clichés et boîtes à clichés (MM. Vogel et Crélerot).

- c) groupe des fiches diverses (M. Erbetta) ;
- d) groupe des installations de classes (M. Cramatte) ;
- e) groupe psychologie de l'enfant (M. Guéniat).

11. Propositions des sections.

Dans une lettre au C. C., la section des **Franches-Montagnes** revient à charge pour les allocations sociales qu'elle juge, comme nous, insuffisantes. Cette question n'étant pas de la compétence de la S. P. J., M. Boillat, membre du C. C., propose de s'en remettre aux organes de la S. I. B. et de la poser à l'ordre du jour de l'assemblée préparatoire de l'assemblée des délégués.

La section de **Bienne**, par le dynamique et sympathique ancien président de la S. P. J. Charles Jeanprêtre, demande une modification de l'art. 22, dans le sens d'un élargissement du comité central (1 membre dans chaque section). Notre collègue motive son point de vue avec la mesure, l'entregent et l'expérience que chacun lui reconnaît. C'est dans un esprit constructif qu'il fait ses propositions, persuadé que dans un proche avenir, les tâches de la S. P. J. nécessiteront l'élargissement du C. C. Et l'on se rallie finalement à une proposition intermédiaire après de loyales explications de part et d'autre : laisser le C. C. faire une expérience avec le régime actuel.

Dans la requête de la même section, on s'étonne, avec M. Joray, que la réalisation des thèses du Congrès de Bienne n'ait pas été portée à l'ordre du jour.

M. Guéniat expose la situation. La plupart des thèses de Bienne ont été réalisées. Un chef de service à la D. I. P. est chargé des affaires jurassiennes. Les communes sont invitées à se grouper en communautés scolaires (écoles secondaires à 5 classes). La création du gymnase de Bienne est décidée. La licence pour l'enseignement secondaire peut s'obtenir dans les universités romandes. L'obtention de bourses d'études est assuré, l'octroi de prêts remboursables est en voie de réalisation. La réorganisation des études à l'E. N. est chose faite.

Qu'attendent encore les Biennois du C. C. ? Une prise de contact serait peut-être utile.

12. Divers et imprévu. Plusieurs membres ont été quelque peu déçus lors des derniers cours de perfectionnement dans le Jura, cours dans lesquels on ne voit aucun côté pratique. Si les sujets traités étaient d'un intérêt louable et les conférenciers de valeur, les assistants y ont déploré un manque total d'activité de leur part.

M. Bilat demande ce qu'il en est des « résultats surprenants, exceptionnels » obtenus dans la formation d'instituteurs dans l'ancien canton (cours réduits).

M. L. Boillat demande la création de **films sur l'Orientation professionnelle**, en collaboration avec la S. P. R.

Plusieurs maîtres se plaignent des examens d'entrée à l'école secondaire, épreuves trop difficiles. La collaboration entre maîtres primaires et secondaires fait souvent défaut.

Les sections sont invitées à procéder au choix du **thème du prochain Congrès jurassien**.

F. J.

Partie pédagogique

LE SENS DU « NORMAL » CHEZ L'ENFANT

Il n'est pas question ici d'empiéter sur les domaines de la psychologie, de la pédagogie ou d'autres spécialités concernant l'enfance, ni de faire une analyse du concept « normal ». Il s'agit simplement de rappeler que pour un enfant, « normal » signifie en général : comme les autres. Si d'une part l'enfant désire intensément être comme les grands, il désire tout autant être comme les autres enfants. C'est naturel, et cela se comprend facilement.

Là où commencent les difficultés, c'est lorsque l'enfant ne se sent pas comme les autres. Qu'il soit différent des grandes personnes, l'enfant le sait et l'accepte en général facilement. Mais, qu'il ne soit pas comme les autres enfants de son âge et de son milieu, qu'il y ait inégalité de traitement ou de condition, l'enfant ne l'admet pas.

Une enquête faite il y a quelques années auprès d'enfants infirmes à Zurich, a prouvé que la majorité de ces enfants préfèrent aller à l'école comme les autres, même si cela leur est très pénible. Il y a évidemment des enfants qui ne veulent justement pas être comme les autres, mais il semble que dans chacun de ces cas on peut mettre en cause une raison d'ordre psychologique. Pour imiter La Palice, on peut dire qu'il est normal que l'enfant veuille être normal, c'est-à-dire comme les autres. Il veut être, faire, dire, sentir ce que les autres enfants sont, font, disent, sentent.

L'inégalité provient parfois de la condition sociale ou familiale, l'enfant se sent déclassé ou surclassé. Il se sent étranger s'il est brusquement transplanté dans un autre milieu, une autre ville, un autre pays. Il peut aussi se sentir différent et isolé au milieu d'autres enfants, s'il a reçu une éducation différente. Tous les éducateurs connaissent ces cas, où il suffit souvent d'un peu de doigté et d'intelligence pour aider un enfant à s'adapter.

Mais l'inégalité peut aussi provenir d'une condition propre à l'enfant lui-même. Dans le cas d'une supériorité, d'un enfant spécialement doué, la vie sociale de l'enfant s'arrange dans la mesure où il éprouve le besoin d'avoir des camarades. Certains de ces enfants n'éprouvent pas ce besoin, et ils s'isolent non pas parce qu'ils sont rejetés par les autres, mais parce qu'ils recherchent l'isolement propice au développement de leurs talents.

Lorsqu'il s'agit d'une infériorité, ou d'une condition que l'enfant estime être une infériorité, l'enfant est alors rejeté par ses camarades et condamné à l'isolement. Si cette infériorité est une idée, elle influence à tel point la conduite de l'enfant que même si ses camarades cherchent à l'attirer dans leur cercle il se conduira de façon à en être finalement exclu. Dans ce cas, il y a un facteur psychologique qu'il faut dégager, pour débarrasser l'enfant de cette idée.

Mais si cette infériorité est un handicap physique ou mental, le problème se présente autrement. Les autres enfants sentent tout de suite

cette différence, et immédiatement ils se liguent contre l'enfant qui est différent, cet étranger, cet intrus. Il y a pour cette attitude de fortes raisons psychologiques, et elle n'existe pas seulement chez les jeunes, mais aussi chez un très grand nombre d'adultes. On la retrouve aussi chez tous les animaux qui vivent naturellement en société. Les poules s'acharnent à tuer une poule malade ou infirme, au risque de se contaminer; les loups, plus intelligents, abandonnent le loup atteint.

Le premier problème à résoudre est donc celui de faire admettre à un groupe d'enfants valides que les infirmités existent, ont toujours existé et existeront toujours, qu'elles sont dans l'ordre des choses, comme il y a des myopes, des rouquins, que beaucoup de grands hommes étaient infirmes, comme Tamerlan, boiteux, comme Nelson, borgne et manchot, comme Roosevelt, paralysé, qu'elles sont donc normales et que l'infirmes est un enfant comme les autres. L'infirmité étant due dans une très large mesure à la maladie, on peut admettre en général qu'il y a au moins 5 % d'infirmes pour une population. Dans les pays qui ont connu les épreuves de la guerre, ce pour-cent est évidemment plus élevé, mais on y rencontre aussi plus de compréhension et un plus grand sentiment de solidarité à l'égard des infirmes qu'en Suisse.

Chez nous, il est donc plus difficile de faire admettre l'existence de l'infirmité à un groupe d'enfants valides. Ce n'est pas impossible, cependant, et l'expérience entreprise par le Service social de Pro Infirmis à Lausanne (concours de compositions sur un sujet touchant à l'infirmité) a démontré, entre autres résultats intéressants, qu'un groupe d'enfants valides, qui d'abord aborde ce domaine avec répugnance, inquiétude ou indifférence, peut à la suite de quelques exposés, discussions, films ou causeries, changer radicalement cette attitude négative et s'intéresser avec intelligence et enthousiasme aux problèmes posés par l'infirmité d'un autre enfant.

Les adultes réagissent en général beaucoup moins facilement et moins bien, et ont beaucoup plus de peine que les enfants à adopter une attitude positive. Souvent leur attitude ne change qu'en apparence. Ils en prennent une nouvelle parce qu'intellectuellement ils comprennent qu'elle est meilleure, comme ils s'obligeraient à se servir de nouvelles formes de politesse s'ils étaient convaincus que celles-ci conviennent mieux à leur condition. Mais il est difficile de vaincre chez eux ces résistances profondes qui détruisent en fait l'effet des paroles ou des gestes adoptés. La personnalité se traduit par bien d'autres moyens que par la parole, et son influence se fait sentir très fortement sans qu'une seule parole ait été prononcée. D'où ces qualificatifs ajoutés au silence : un silence réprobateur, encourageant, admiratif, effrayé, etc.

L'enfant est heureusement encore très malléable. L'enfant valide arrive très bien à comprendre et à admettre un camarade infirme. Et le petit infirme, s'il ne souffre pas de complications psychologiques, a les mêmes désirs que l'enfant valide, il veut participer aux mêmes jeux, faire la même chose, être comme lui. Certains petits infirmes y arrivent au prix de sacrifices extraordinaires et d'efforts réellement héroïques, dont leurs camarades n'ont aucune idée et qu'ils n'avoueraient pour rien

au monde. D'autres ne le peuvent pas, mais ils s'ingénieront à inventer des jeux pour intéresser leurs camarades valides, ils s'efforceront par tous les moyens de capter leur sympathie, leur amitié, de se créer un groupe, puisqu'ils ne peuvent accéder aux groupes déjà constitués. Et là aussi il y aura une lutte âpre, un immense effort, dont nous n'avons souvent pas la moindre idée. Ces efforts forment le caractère de l'infirme, et ceux qui les ont faits garderont toute leur vie le bénéfice de cet effort : un caractère solide, résistant, persévérant, courageux. On peut en voir bien des exemples autour de nous, et il n'est pas nécessaire de montrer l'utilité de ces efforts qu'il faut encourager par tous les moyens. Les enfants valides eux aussi gagnent à la fréquentation de tels petits infirmes : il y a émulation, enrichissement de la personnalité, développement de la compréhension, toute une série de leçons de choses qui se déroule en jouant, en bavardant, tout naturellement.

Enfin, il reste les cas des enfants qui ne réussissent pas à surmonter leurs difficultés, malgré tous les essais des patents et des maîtres. Là il vaut mieux consulter Pro Infirmis, où une assistante compétente et des spécialistes peuvent vous assister dans vos efforts.

Réd. La vente des cartes « Pro Infirmis » se fera entre le 24 mars et le 24 avril. Nous nous permettons de la recommander chaleureusement à nos collègues qui connaissent tous l'activité bienfaisante de cette institution. Cpte chèques postaux II. 9080 Lausanne.

CLICHÉS CROQUIS GÉOGRAPHIQUES

Reproduire en quelques secondes au tableau noir ou sur papier un croquis géographique à la grandeur désirée et aux proportions toujours exactes est devenu un plaisir !...

Un nouvel outil vient en effet d'être créé, dans le cadre de la « Guilde de Travail » par un instituteur jurassien, à l'intention des collègues disposant d'un appareil de projection fixe.

Il s'agit d'une collection de clichés-croquis géographiques à monter sous verres 5 × 5 cm.

Réalisés en blanc sur fond noir ces clichés permettent la reproduction rapide de croquis géographiques : côtes, cours d'eau, frontières, au tableau noir ou sur papier, à l'échelle désirée, par simple projection sans obscurcissement. Il suffit de suivre à la craie ou au crayon les traits du cliché projeté.

Les mêmes clichés projetés à l'écran peuvent aussi servir directement de cartes muettes.

La collection comprend les clichés suivants :

- 1 Suisse simple avec cours d'eau
- 1 Suisse détaillé avec frontières des cantons
- 1 Suisse centrale
- 1 Jura bernois
- 1 croquis de chaque région naturelle du Jura bernois : Ajoie-Clos du Doubs ; Franches-Montagnes ; Vallon de St-Imier-Bienne-La Neuveville ; Moutier ; Delémont-Laufon (5 clichés au total).

- 1 Rhin, de source à Mer du Nord
- 1 Europe, côtes
- 1 Europe, côtes et frontières
- 1 Italie
- 1 Pays-Bas
- 1 Pays-Bas : terres au-dessus et au-dessous du niveau de la mer
- 1 Îles britanniques
- 1 Scandinavie
- 1 Balkans : Yougoslavie, Albanie, Grèce, Bulgarie, Turquie E
- 1 Europe centrale : Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie, Roumanie.
- 1 Océan Atlantique
- 1 Amérique Nord, côtes
- 1 Amérique Nord, côtes et frontières
- 1 Asie, côtes
- 1 Asie, côtes et frontières
- 1 Inde-Pakistan-Birmanie
- 1 Chine-Corée
- 1 Proche et Moyen Orient : Turquie, Syrie, Palestine, Transjordanie, Irak, Arabie, Iran, Afghanistan.
- 1 Océan Pacifique
- 1 croquis de chaque canton suisse
- 1 croquis de chaque district jurass.
- 1 Rhône, de source à Méditerranée
- 1 Réseau routier du Gothard
- 1 Allemagne
- 1 France
- 1 Belgique-Luxembourg
- 1 Péninsule ibérique
- 1 Danemark
- 1 U.R.S.S.
- 1 Afrique
- 1 Mer Méditerranée
- 1 Amérique Sud, côtes
- 1 Amérique Sud, côtes et frontières
- 1 Etats-Unis d'Amérique
- 1 Australie
- 1 Japon-Corée
- 1 Cinq Continents
- 1 Pôle nord

Histoire : 1 Waldstätten 1 Conféd. 8 cantons 1 Conféd. 13 cantons

D'autres clichés pourront être créés sur demande des instituteurs intéressés.

Les verres 5 × 5 cm, les caches doubles en papier métallisé et le papier collant nécessaire au montage des clichés s'obtiennent dans les

commerces d'articles photographiques. Ce matériel pourra être toutefois livré directement sur demande.

Prix :

Le cliché non-monté		Fr. —.30
(par série de 10 clichés au choix, 1 gratuit en plus)		
Le cliché monté sous verres		Fr. —.80
Verres 5 × 5 cm.	la paire	Fr. —.10
Cache double, papier métallisé	la pièce	Fr. —.05

Adresser les commandes directement à

Pierre Crélerot, instituteur, **Cormoret** (J. B.)

EN SOUSCRIPTION

Poèmes choisis, par André Pierre-Humbert, publiés avec quelques inédits et une introduction par Eric Lugin, en hommage au prince des poètes romands. En souscription aux Editions des Floralties.

Ce très bel ouvrage de 140 sur 215 mm., imprimé par Paul Attinger S. A., maître imprimeur à Neuchâtel, sera composé en caractères Garamond, corps 10. Il comporte 112 pages, avec titres courants, sous couverture en deux couleurs. Le tirage sera strictement limité et tous les exemplaires seront numérotés. L'auteur signera les exemplaires sous-crits de l'édition imprimée sur vergé chiffon « Au fil de l'eau ». Prix spéciaux de souscription valables jusqu'au 27 mars 1954.

Edition sur vergé sans bois de 90 gr./m² : Fr. 8.— l'exemplaire, au lieu de Fr. 9.—. Edition sur vergé pur chiffon « Au fil de l'eau », de 120 gr./m² : Fr. 16.— l'exemplaire, au lieu de Fr. 18.—.

L'expédition se fera franco, sous emboîtage. Adresser les souscriptions par carte postale aux Editions Floralties, 2, ch. de Mont-Riant, Neuchâtel.

UN POETE BIENNOIS A RADIO-LAUSANNE

Serge Jeanprêtre

Nous avons reçu dernièrement une plaquette qu'il a publiée, en France, dans la collection « Poètes de notre temps ». Nous avons été d'abord fort étonné. Puis nous nous sommes mis à feuilleter cet ouvrage... et nous l'avons lu d'un trait, en allant d'émerveillement en émerveillement. Oh, bien sûr, Serge Jeanprêtre ne nourrit pas de vertigineuses ambitions. Il ne fait pas de grrrrande poésie et n'a point la prétention de nous donner une vision du monde. Ses poèmes, il les intitule simplement : « Poèmes cocasses ». Et ce sont effectivement des petits poèmes drolatiques, farcis de calembours, de jeux de mots, de « gags ». Mais quel jaillissement de fantaisie, d'esprit, de fraîcheur primesautière ! Condensée en une soixantaine de pages, il y a là une mine de trouvailles charmantes. On songe souvent à Prévert (sans d'ailleurs qu'il s'agisse d'imitation : Serge Jeanprêtre est un poète libre dans toute l'acception du terme), et ce n'est pas un mince éloge. Il faut lire cette délicieuse plaquette.

D'un coup, Serge Jeanprêtre sort de l'ombre. L'émission de la Quinzaine littéraire lui a consacré d'abondants commentaires. Nous savons que les auteurs de cette émission ont été, comme nous, surpris et enthousiasmés par le poète qui se révèle aujourd'hui.

RÉDIGEZ A LA PREMIÈRE PERSONNE a dit le maître

Je me suis assemblé
Je me suis placé en rangs de quatre
Je me suis donné la main
Je me suis ébranlé
Je suis parti tous ensemble
J'ai avancé en formation serrée
J'ai chanté un chœur
J'ai gagné une partie de gens d'armes
De gens d'armes et de veaux leurs
Je me suis réassemblé
Je me suis replacé en rangs de quatre
Je me suis redonné la main
Je me suis réébranlé
Je suis reparti tous ensemble
J'ai réavancé en formation serrée
Et j'ai chanté une chanson de marche
Une chanson de marche à deux voix

Tiré de Serge Jeanprêtre, *Poèmes cocasses*. Collection *Poètes de notre temps* Edit. Regain, Monte-Carlo. En vente chez l'auteur, case 168, Bienne. Fr. 6.—.

BIBLIOGRAPHIE

SIMON Jean. **Psychopédagogie de l'orthographe**. — Nlle Encyclopédie pédagogique. Paris, P.U.F. 1954. In8, 128 pages.

Que d'intérêt et d'utilité peut trouver le maître à lire ce premier essai d'une synthèse des expériences et recherches faites sur l'orthographe ! Depuis bien des années, de Th. Simon à S. Roller et R. Dottrens, l'on étudie ce problème complexe de l'orthographe dont la solution dépend de multiples facteurs ; quand et comment aborder l'étude des mots ou des règles grammaticales ? Quels sont les rapports du langage et de l'orthographe ? Quelle est l'importance pour l'orthographe d'une articulation nette dès l'école enfantine, de l'élocution, de la lecture à haute voix, de la copie, autant de problèmes qu'aborde M. Jean Simon, psychologue scolaire, avec autant d'objectivité que de compétence. Il est intéressant de le voir réhabiliter pour les jeunes (avant 9 ans) la mémorisation, c'est-à-dire le dressage, et de constater ses doutes sur les résultats problématiques d'une simplification de l'orthographe : « La structure de la mentalité infantile s'exercera sur le nouveau matériel qui, bien que simplifié, gardera toujours des caractères susceptibles de créer des difficultés d'apprentissage ; on peut cependant espérer que celles-ci seraient moins nombreuses. » (p. 85).

G. Chz.

PERCE-NEIGE !

*Perce-neige ! Perce-neige !
Privilège !
Qui m'a dit que vous étiez là si matin ?
Il y a pourtant de la neige au jardin...
Mais voilà...
Il était une fois...
Vous étiez pressées de sonner l'éveil ?
L'éveil de qui ? L'éveil de quoi ?
Tout est sommeil.
Mon cœur me dit, me le dira,
Il y a du vert sur vos corolles,
Du vert qui chante mieux que paroles.
Et c'est ?
Qui sait ?
L'espoir du soleil qui se voile encore.
Et dort ton cœur et dort.
Blanc, jaune, vert,
Ton cœur entr'ouvert.
La candeur, la lumière, l'espérance.
Mais j'y pense !
Il faut sonner plus fort,
Plus fort encor !
Tout le jardin dira : « Quelle chance ! »
Les perce-neige arrivent,
Les perce-neige arrivent.
Et vive le printemps !
Le joli temps !
Et toi ?
Et moi ?
J'irai ce soir,
S'il ne fait pas trop noir
cueillir trois, quatre clochettes,
Peut-être.
Et vous sonnerez,
Et vous me direz :
« Ecoute ton bonheur qui carillonne,
L'heure est douce et bonne. »
Ce n'est pas le mois de mai,
Le mois aux yeux tant gais,
Mais il fait bon dans la chambre,
Au temps qui va plus doux que l'ambre ;
Ainsi mon cœur couleur de neige,
Est pris au jour,
Est pris au piège.
Du mal d'amour.
Et parce que vous avez raison,
Je vous prends toutes en ma maison.*

Marcelle Pellaux-Cousin.

Dictées de revision

UNE VISITE DE CHARLOT

Nous tentâmes de jouer dans le jardin, mais toutes les choses l'attiraient. Il se pencha au bord du bassin où vivaient deux poissons gris qui passaient et repassaient. Il découvrit sous les buis des bordures des escargots et se mit à les recueillir dans sa casquette pour les porter aux poules que nous regardâmes les décortiquer d'un bec brutal sur le sol. Leur caquetage et leur œil curieux amusaient Charlot ; il remarquait la prudence avec laquelle elles posaient à terre leur patte un instant repliée. Nous prîmes dans le foin leurs œufs tièdes et nous les portâmes à la cuisine comme on nous appelait pour goûter.

A. Lafon.

PETITE RIVIERE

Je t'aime petite rivière, et je te peindrais bien jolie si je savais peindre. Ici, sur un lit de cailloux arrondis, tu cours, claire et murmurante. Tu frétilles, babilles et sautilles comme une fillette heureuse de vivre. Tu caresses l'algue flexible, tu balances le roseau qui frissonne, tu effleures de ta lèvre le rameau d'églantier qui se penche pour se mirer dans ton cristal limpide. Tu vas donner, tête baissée, contre une pierre grosse comme le poing et là tu t'irrites, tu écumes, mais, vaincue et brisée, tu rejaillis en perles d'argent comme si ta colère d'enfant se fondait en un éclat de rire mouillé de larmes.

Puis, rieuse que tu es, tu joues avec le soleil.

J. Renard.

PRINTEMPS

Lorsqu'avril arriva, il ne parvint pas, tout de suite, à adoucir les derniers soubresauts de l'hiver agonisant. Puis, brusquement, ce fut le printemps. Les bourgeons des marronniers grossirent en quelques jours, et bientôt la campagne entière devint couleur d'émeraude. Il plut beaucoup, surtout la nuit, mais les matins étaient doux et frais. L'air était vibrant et, dès l'aurore, les oiseaux chantaient. Ils chantaient dans la forêt à peine réveillée de son long engourdissement, et leurs chants sonores célébraient les joies de la saison nouvelle.

D'après R. Vincent. (Campagne, Editions Stock).

LA MORT DE L'ALOUETTE

En quelques secondes, l'alouette fut au-dessus du miroir. Les ailes repliées elle se laissa glisser en un rapide circuit, revint face au vent, descendit encore par petites chutes suivies de remontées rapides, enfin inquiète, mais fascinée, elle s'arrêta, les ailes battantes, à vingt mètres de l'homme, qui la suivait du bout de son fusil. Elle allait rompre le charme, remonter en flèche vers les hauteurs libres de l'air, quand elle reçut le coup ; elle tomba lourdement entre deux mottes. Le chien rapporta le petit paquet de plumes froissées et de chair tiède.

E. Pérochon.

LA POCHE DE L'ENFANT

Ce que dans son vêtement, le bébé préfère, **c'est** la poche. La poche ! **c'est**-à-dire un endroit bien à lui où il accumule **ses** petits trésors : morceaux de bois, noyaux de pêche, bouts de crayon, clous, boutons, n'importe quoi. **C'est** tout un monde. Tous **ces** petits riens ont été une cause de joie. Chacun d'eux lui a pris un instant de sa vie et représente un rêve. Ne le traitez pas de fou, le cher collectionneur, respectez **ces** débris, ne les lui enlevez pas. **C'est** sa boîte aux secrets, cette poche ; **c'est** le coffre où sont entassées **ses** joies d'un jour.

G. Droz. (*L'Enfant*, Albin Michel, édit.)

LA COIFFURE

Que ne peut-on faire de ses cheveux ? On peut à son gré, **les couper** ou **les laisser croître**, **les relever** en chignon ou **les partager** en bandeaux, **les faire bouffer** légèrement ou **les tirer** à la chinoise, **les friser** en petites boucles ou **les onduler** en longs anneaux, **les bourrer** de crin, **les poudrer** de poudre d'or, de poudre bleue ou de poudre blanche, **les teindre** de toutes les nuances possibles et impossibles, leur faire prendre les formes les plus **inattendues** et les plus diverses, **les couvrir** de fleurs, de feuillages, d'oiseaux, de rubans, de bijoux, sans parler des coiffes et des résilles, des bonnets, des chapeaux, des turbans et des couronnes. Certes, on peut dire que l'humanité a dépensé plus de fantaisie et d'imagination à se coiffer qu'à toute autre chose.

Roger Cornaz.

FENAISSON

Les mouches les harcelaient de **leurs piquûres**. Le soleil ardent **leur** brûlait la nuque et les gouttes de sueur **leur** brûlaient les yeux. La fatigue de **leur dos** toujours plié devenait telle, qu'il ne se redressaient qu'avec beaucoup de peine. Mais ils besognaient de l'aube à la nuit, sans perdre une seconde, abrégeant les repas, heureux et reconnaissants du temps favorable.

Trois ou quatre fois par jour, Maria **leur** apportait un seau d'eau qu'ils cachaient sous les branches pour la conserver froide ; et quand la chaleur, le travail et la poussière de foin **leur** avaient par trop desséché le gosier, ils allaient chacun à son tour boire de grandes **lampées** d'eau.

Louis Hémon. (*Maria Chapdelaine*, Bernard Grasset, édit.)

ECOLE NORMALE

LAUSANNE

Une classe spéciale pour former en **une année** des instituteurs et des institutrices primaires s'ouvrira à l'Ecole normale le 1er novembre 1954.

Le programme de cette classe portera sur les disciplines proprement professionnelles, à l'exclusion des branches de culture générale, dont l'étude sera attestée par la possession des titres requis pour l'admission. La formation théorique sera complétée dès le printemps 1955 par des stages dans des classes du canton. Les élèves de la classe spéciale recevront, en automne 1955, après examens, un brevet provisoire, qui deviendra définitif après quelques cours de perfectionnement durant les deux premières années de pratique.

Les conditions d'admission sont:

Age minimum: 18 ans révolus au 31 décembre 1954.

Titres: Baccalauréat ès lettres ou ès sciences;
ou certificat de maturité, types A, B ou C ou commercial;
ou diplôme de culture générale du Gymnase de jeunes filles;
ou autre titre reconnu équivalent.

Les candidats subiront un examen médical et un examen d'aptitude à la musique vocale. Ils s'engageront à desservir pendant au moins trois ans une école publique du canton.

Les candidats s'inscriront en se présentant personnellement, jusqu'au 15 septembre 1954, au directeur de l'Ecole normale, en produisant:

- a) une pièce d'état civil (livret de famille, acte d'origine ou acte de naissance);
- b) un des certificats ou diplômes énumérés ci-dessus;
- c) une attestation de moralité signée par une personne autorisée (directeur d'école, pasteur, etc.).

Le Département de l'instruction publique et des cultes statuera sans recours sur les demandes d'admission.

LA GLISSADE

On était en plein hiver. On avait **établi** dans toutes les rues en pente de superbes glissades. La plus belle était celle de devant la cour. Elle avait été particulièrement **soignée**. Le grand Pierre l'avait **commencée** lui-même en nivelant la neige avec ses sabots sans clous et tout plats ; et, les autres l'imitant, ils avaient peu à peu **frayé** un sillage de neige d'a b o r d, de glace ensuite, qui avait bien cinquante mètres de long. Cette glace fondait un peu à midi mais regelait le soir, et, chaque matin, on commençait par la repolir avec amour. Qu'elle était belle, lisse comme un miroir et plus glissante cent fois qu'un parquet bien ciré.

Louis Pergaud.

ARITHMÉTIQUE

Quelques exercices pour contrôler l'acquisition du système métrique et des nombres décimaux :

- | | |
|---|--|
| 1. $3,3 + 33 + 0,033 + 033 =$ | 11. $9158 \text{ millièmes} \times 7 =$ |
| 2. $78 \text{ millièmes} + 78 + 78 \text{ dixièmes} =$ | 12. $764 \text{ centièmes} : 8 =$ |
| 3. $32,9 + 239 \text{ millièmes} =$ | 13. $17 \text{ f.} : ? = 17 \text{ c.}$ |
| 4. $8,54 \text{ km.} : 1000 = 8,54 ?$ | 14. $0,091 \text{ km.} : 7 = \text{ dm.}$ |
| 5. $9,5 \text{ cl.} \times 10\,000 = 9,5 ?$ | 15. $7,9 \text{ hl.} \times 300 = \text{ l.}$ |
| 6. $7,058 \text{ dam.} : ? = 7,058 \text{ cm.}$ | 16. $94 \text{ cm.} + 94 \text{ m.} + 94 \text{ dm.} = \text{ m.}$ |
| 7. $30,5 \text{ cg.} \times ? = 30,5 \text{ hg.}$ | 17. $19\,743 \text{ millièmes} - 18,744 =$ |
| 8. $114 \text{ dixièmes} - 1,14 =$ | 18. $7,11 - 622 \text{ centièmes} =$ |
| 9. $7 \text{ unités } 7 \text{ dixièmes} \times 0,36 =$ | 19. $(167 \text{ dixièmes} \times 7,2) : 36 =$ |
| 10. $128 \text{ centièmes} \times 9 \text{ dixièmes} =$ | 20. $56 \text{ centièmes de km.} - 37\,100 \text{ cm.} = \text{ dam.}$ |
| 21. $96 - 96 \text{ centièmes} =$ | 31. $2,8 \text{ km.} - 9770 \text{ dm.} = \text{ m.}$ |
| 22. $9851 \text{ millièmes} + 9,07 =$ | 32. $1,345 \text{ kg.} + 7000 \text{ cg.} = \text{ g.}$ |
| 23. $7,09 ? \times 100 = 7,09 \text{ dal.}$ | 33. $9,715 \text{ hm.} - 94\,500 \text{ mm.} = \text{ dm.}$ |
| 24. $8,51 ? \times 1000 = 85,1 \text{ g.}$ | 34. $15\,800 \text{ millièmes} + 13 \text{ dixièmes} =$ |
| 25. $95 \text{ centièmes} + 94 + 94 \text{ dixièmes} =$ | 35. $3 \text{ centaines} - 25\,854 \text{ centièmes} =$ |
| 26. $29\,743 \text{ millièmes} - 18,744 =$ | 36. $49 \text{ dixièmes} \times 27 \text{ centièmes} =$ |
| 27. $351 \text{ millièmes} \times 9 =$ | 37. $7 \text{ unités } 281 \text{ millièmes} : 9 \text{ dixièmes} =$ |
| 28. $708 \text{ centièmes} \times 6 \text{ dixièmes} =$ | 38. $13,45 \text{ kg.} - 70 \text{ dag.} = \text{ g.}$ |
| 29. $75\,861 \text{ millièmes} : 9 =$ | 39. $38 \text{ centièmes} \times 7 \text{ unités } 4 \text{ dixièmes} =$ |
| 30. $1401 \text{ dixièmes} + 1401 \text{ millièmes} + 1401 \text{ dizaines} + 1401 \text{ centièmes} =$ | 40. $12,805 \text{ g.} \times 10 = \text{ cg.}$ |

V. Lyon.

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.**
Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

Ouverture d'une classe de pré-apprentissage

pour futurs apprentis et apprenties de commerce, bureau, vente, etc.

COURS DE :

FRANÇAIS : orthographe - correspondance

ALLEMAND

ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE ET COMPTABILITÉ

STÉNO ET DACTYLOGRAPHIE

COURS FACULTATIFS D'ANGLAIS

DE LITTÉRATURE ET D'AUTRES BRANCHES DE CULTURE GÉNÉRALE

Ces cours intéressent spécialement les élèves qui sortent: de primaire (supérieure, ordinaire ou ménagère) des classes inférieures de l'Ecole de Commerce et, d'une manière générale, tous les élèves qui désirent s'orienter vers une carrière commerciale

ECOLE PRIVÉE DE L'AVANT-POSTE 25 Lausanne

(Dir. : Mlles Gorjat et Oguey, maîtresses secondaires) Tél. 23 82 29 (non-réponse : 24 11 39)

Collège Pierre Viret

Ch. des Cèdres 3

Lausanne

Tél. 24.15.79

prépare aux

Collèges

Gymnases

Maturités

ECOLE NORMALE

★

1944 81 élèves

1954 205 élèves

Dir. Paul Cardinaux

Louis Vullièmoz

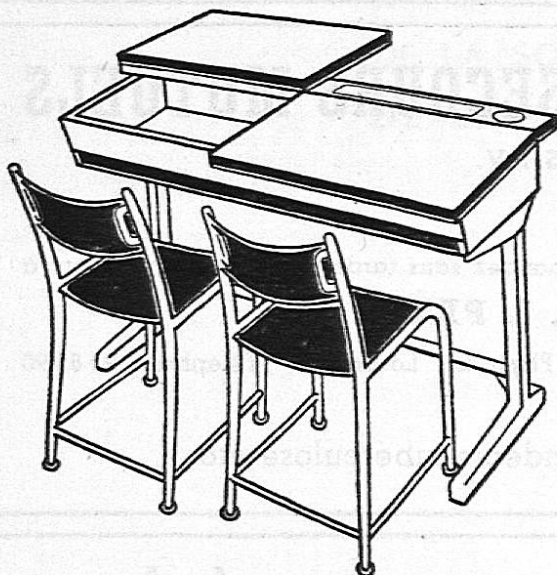
VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue
P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires :



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA
sont pratiques et solides.

Les élèves aussi bien que les maîtres
éprouvent un véritable plaisir en présence
de ces meubles dont la beauté ne saurait
être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs impor-
tants à considérer lors de l'achat d'un
nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de deman-
der nos offres, car nos prix sont très
avantageux.

Bigler, Spichiger & C^{ie} S. A. Biglen (Berne)
Tél. (031) 68 62 21

ECOLE D'ÉTUDES SOCIALES - GENÈVE

Subventionnée par la Confédération, l'Etat et la Ville.

Formation professionnelle d'assistantes et d'assistants sociaux

(Services sociaux médico-sociaux, établissements hospitaliers, secrétariat d'institutions sociales)

Des auditeurs sont admis à tous les cours

Formation d'aides de médecins

Ecole de bibliothécaires - Ecole de laborantines

Pension et cours ménagers au Foyer de l'Ecole

Programme et renseignements : Malagnou 3 - Tél. 6 80 90

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

POUR LES PROFESSEURS, POUR LES ÉLÈVES

par petites ou grandes quantités nous fournissons :

TOUS LES DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES
et ouvrages d'enseignement

Demander catalogues et conditions à

LA DIFFUSION DU LIVRE à GENÈVE

Rue Verdaine 14

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.